

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

D-14-0413

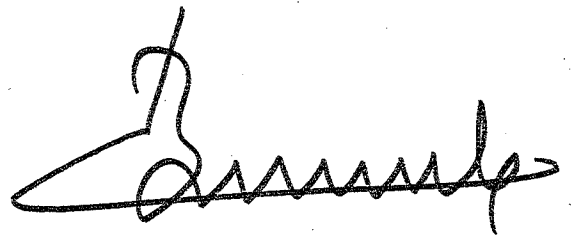
PARIS, LE 10 OCT. 2012

Monsieur le Député et cher Collègue,

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de l'article 2 du décret n° 2006-429 du 12 avril 2006, je vous ai désigné comme membre de la Commission nationale de présélection des pôles d'excellence rurale.

Cette nomination est publiée au *Journal officiel* du vendredi 5 octobre 2012.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député et cher Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.



Claude BARTOLONE

Monsieur Jacques KRABAL
Député de l'Aisne